

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – budget assainissement

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 18

Absents représentés : 9

Absent(s) : 2

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, F. Boivin, G. Audebert, N. Le Goasduff, E. Cerio, C. Conreur, N. Deroin, M. Cazalis, S. Louis, A. David, J. Celhay, N. Assrir, G. Dezaly, B. Morin.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

M. Boursier donne pouvoir à Mme Magnette
M. Hugonet donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Da Silva donne pouvoir à Mme Grostefan
M. Véron donne pouvoir à Mme Le Goasduff
Mme Robert donne pouvoir à M. Ballesio
M. Bouttemont donne pouvoir à Mme Cério
M. Martins donne pouvoir à Mme Boivin
Mme Hamon donne pouvoir à Mme Deroin
Mme Ratinet donne pouvoir à M. Morin

ABSENT(S) EXCUSE(S)

Mme Cassette

ABSENT(S)

Mme Hespel

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Magnette

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Délibération

N° 17/2023

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 - Budget Assainissement

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par :

- un tableau des résultats de l'exécution du budget, attesté par le Comptable.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu L'article L. 2311-5 du CGCT.

Après présentation à la Commission et au Comité consultatif « finances » réunie le 23 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE CONSTATER** et **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2022	38 774,25 €	208 231,26 €	169 457,01 €
	Résultats antérieurs reportés		856 935,65 €	856 935,65 €
	Résultat à affecter			1 026 392,66 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	75 507,98 €	26 941,38 €	-48 566,60 €
	Résultats antérieurs reportés		4 020,82 €	4 020,82 €
	Solde global d'exécution			-44 545,78 €

.../...

Reçu le 14/04/2023

Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
Reprise anticipée 2022	Report en section d'exploitation en Recettes chapitre 002			981 846,88 €
	Report en section d'investissement en Recettes article 1068			44 545,78 €
	Report en section d'investissement en dépenses chapitre 001			44 545,78 €

- DE PRENDRE PAR ANTICIPATION les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.	
Résultat global de la section d'exploitation 2022	1 026 392,66 €
Résultat global de la section d'investissement 2022	-44 545,78 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	0 €
Besoin de financement de la section d'investissement	44 545,78 €
	- €
Résultat d'exploitation reporté au BP 2023 (Chapitre 002) en recette de la section d'exploitation	981 846,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au BP 2023 (Chapitre 001) en dépense de la section d'investissement	44 545,78 €
Autres réserves (Article 1068) en recette de la section d'investissement	44 545,78 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le Budget Primitif 2023 du budget de l'assainissement.

- DE TRANSMETTRE la présente délibération à :
- La Préfecture de l'Essonne
- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours